

Le Parlement britannique pourra demander un report du Brexit

LE RÉSUMÉ

La Première ministre Theresa May clarifie son calendrier, avec l'annonce de trois jours décisifs de vote programmés pour la mi-mars.

JOHANN HARSCOËT
À LONDRES

«Le Royaume-Uni ne quittera l'Union européenne sans accord le 29 mars que si le Parlement y consent de façon explicite.» Cette phrase prononcée dans son discours d'hier aux Communes devrait permettre à Theresa May d'obtenir un dernier répit, avant l'heure de vérité, dans deux semaines.

«Je sais que les membres de cette Chambre sont franchement inquiets de voir le temps s'écouler et de constater que si le gouvernement ne présente pas un second vote sur l'accord (du 25 novembre) ou perd ce vote, le Parlement n'aura pas assez de temps pour faire entendre sa voix sur les prochaines étapes. Je sais également que les membres de cette Chambre s'inquiètent des effets de cette incertitude sur les entreprises.»

Vers un report en trois temps

Alors qu'un rapport officiel du gouvernement sur les conséquences d'un Brexit sans accord a enfin été publié, la Première ministre a proposé un plan en trois étapes limpides:

■ **12 mars:** Nouvelle présentation de l'accord du 25 novembre au Par-

lement. Cet accord est actuellement en cours de renégociation avec l'Union européenne.

■ **13 mars:** En cas de nouveau vote négatif la veille, nouvelle consultation. Le Parlement devra alors indiquer s'il accepte de voir le Royaume-Uni quitter l'Union européenne sans accord le 29 mars.

■ **14 mars:** Si les parlementaires refusent le no-deal, vote du Parlement pour ou contre une extension «courte et limitée» de l'article 50. Le gouvernement demandera ensuite son approbation à l'UE pour cette extension.

Theresa May a refusé de s'engager à soutenir le report du Brexit, si le vote du 14 mars a lieu.

La motion présentée aujourd'hui demandera aux parlementaires de prendre acte du fait que les négociations avec l'UE pour une levée du filet de sécurité en Irlande du Nord sont toujours en cours, et d'apporter leur soutien au gouvernement dans cette dernière phase des négociations. Ceux-ci avaient voté contre la précédente motion, quasiment similaire, il y a deux semaines. Sans effet sur la volonté affichée de Theresa May de rendre son accord le plus présentable possible.

Ces derniers jours, plusieurs ministres de son cabinet avaient fait monter la pression et menacé de démissionner si la Première ministre ne s'engageait pas clairement à donner aux parlementaires la possibilité de repousser la sortie du Brexit, en cas de nouveau rejet de l'accord conclu le 25 novembre avec l'Union européenne, lors du pro-

chain vote du 12 mars prochain.

Des amendements

Un amendement cross-party, proposé par la travailliste Yvette Cooper et le conservateur Oliver

Letwin, devait être proposé au vote aujourd'hui, et donner aux parlementaires la garantie d'une reprise du contrôle du processus du Brexit en cas de rejet de cet accord. En cas d'entêtement de May, les ministres David Gauke (Justice), Amber Rudd (Travail et Retraites) et Greg Clarke (Commerce) avaient indiqué être prêts à voter pour cet

amendement et perdre leur portefeuille ministériel, tout en entraînant avec eux d'autres membres secondaires du gouvernement.

Un amendement similaire de Cooper avait été rejeté le mois dernier, de seulement 23 voix, principalement en raison du timing. L'approche du 29 mars rendait cette prise de contrôle parlementaire de plus en plus inévitable.

Un autre amendement des conservateurs Simon Hart et Andrew Percy devait également proposer le report du Brexit au 26 mai, au moment des élections européennes.

Theresa May a finalement courbé l'échine et évité d'être prise de vitesse.

Theresa May devrait d'obtenir un dernier répit, avant l'heure de vérité, dans deux semaines.